



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SCHELLENBERG voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Le débat sur la motion principale se poursuit.

MM. LAMOUREUX, ALTEMEYER et ROCAN, M^{me} la *ministre* ALLAN, M. DYCK, M. le *ministre* LATHLIN, ainsi que M. CUMMINGS interviennent.

Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture d'une pétition :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage d'utiliser les économies réalisées sur le plan administratif afin d'aider les employés du domaine des soins de première ligne et de leur offrir le respect qu'ils méritent en ne réduisant pas les prestations de pension du régime de retraite des employés du système de santé. (M. Richardson, D. Ploog, B. Allard et autres)

Pendant les pétitions, M. LAMOUREUX soulève une question de privilège et propose que le Comité des affaires législatives soit saisi de la question et qu'il en fasse rapport à l'Assemblée.

M. le *ministre* MACKINTOSH, M^{me} MITCHELSON ainsi que MM. GOERTZEN et DERKACH interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (D. Teichroew, L. Gagnon, U. Bremaud et autres)

M. REIMER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé veille à ce que les mesures qu'il adopte pour tenter d'équilibrer le budget de son ministère ne compromettent pas la santé et le bien-être de Manitobains vulnérables souffrant de dépendances, qu'il envisage de faire le suivi des listes d'attente pour le traitement des dépendances et qu'il s'assure que les traitements prescrits aux Manitobains souffrant de dépendance ne sont pas compromis par la décision du gouvernement provincial de réduire le budget annuel de la Fondation manitobaine de la lutte contre les dépendances. (M. Stevinson, M. Lanoria, E. Ford et autres)

M. FAURSCHOU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage d'utiliser les économies réalisées sur le plan administratif afin d'aider les employés du domaine des soins de première ligne et de leur offrir le respect qu'ils méritent en ne réduisant pas les prestations de pension du régime de retraite des employés du système de santé. (J. Wermie, K. Faurshou, M. Tully et autres)

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage d'assumer ses responsabilités et veille à améliorer la planification à long terme pour trouver une solution durable au problème chronique de la pénurie de pédiatres et de professionnels de la santé à Brandon, qu'il mesure l'ampleur de la crise et qu'il envisage de consulter les travailleurs de première ligne, particulièrement les médecins, pour y apporter des solutions et que le ministre de la Santé et le premier ministre envisagent de mettre fin aux déplacements inutiles des citoyens qui doivent quitter la région pour obtenir des soins. (K. Penner, M. Moore, K. Isham et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (W. Yumang, E. Porcioncula et N. Castaneda)

M. SMITH, *ministre des Affaires intergouvernementales et du Commerce*, fait une déclaration au sujet de la signature d'une proclamation qui reconnaîtra officiellement le Manitoba à titre de membre affilié à la Midwestern Legislative Conference.

M^{me} TAILLIEU fait des observations sur la déclaration.

M. le *ministre* ROBINSON propose la première lecture du projet de loi 9 — *Loi sur la Société du Centre du centenaire du Manitoba/The Manitoba Centennial Centre Corporation Act* — dont l'objet a été indiqué.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. CALDWELL et DERKACH, M^{me} KORZENIOWSKI, ainsi que MM. HAWRANIK et JHA font des déclarations de député.

Avant la période réservée aux déclarations de député, M. ROCAN invoque le *Règlement* et déclare que le député d'Inkster a offert un pot-de-vin au ministre de la Justice et procureur général.

MM. LAMOUREUX et DERKACH interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. SCHELLENBERG voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Le débat sur la motion principale se poursuit.

M. le *ministre* SMITH, M^{me} MITCHELSON, MM. CALDWELL et DERKACH ainsi que M. le *premier ministre* DOER interviennent.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
ASHTON
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
DOER
IRVIN-ROSS
JENNISSEN
JHA
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX
MACKINTOSH

MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
SWAN
WOWCHUK..... 34

CONTRE

CULLEN
CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
GERRARD
GOERTZEN
HAWRANIK

LAMOUREUX
LOEWEN
MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
REIMER
SCHULER
STEFANSON
TAILLIEU.....19

L'Assemblée convient de suspendre temporairement l'application des paragraphes 31(2) et (3) du *Règlement* portant sur le moment de la présentation des propositions émanant des députés et sur les propositions devant être mises aux voix de manière prioritaire, étant entendu que les leaders à l'Assemblée détermineront ce moment et les propositions qui devraient être mises aux voix de manière prioritaire.

La séance est levée à 17 h 06, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George Hickes